

Compte rendu de séance

Séance du 26 Septembre 2020

L' an 2020 et le 26 Septembre à 09 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Espace Agora-59 avenue de Vendôme à Beaugency, en raison des règles sanitaires et de distanciation du covid-19, sous la présidence de GONET Grégory, Maire.

Présents : Mmes : BOUCLET Nadine, JOUIN épouse GUESDON Murielle, LOUSTRIC Clarence, QUISSAC Claire, THEVOT Florence, MM : BRUET Sébastien, CUILLERIER Thomas, DELBART Pierre, DUCHAMP Thierry, GONET Grégory, GRYZ Arnaud, MEURISSE Didier, SAMIN Nicolas.

Excusée: Mme GALLAND Christel donne pouvoir à Mme LOUSTRIC Clarence

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 22/09/2020

Date d'affichage : 22/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret

et publication ou notification

A été nommé secrétaire : M. GRYZ Arnaud

Complément de compte-rendu:

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les délibérations et le compte rendu du 27 août 2020.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ETAT DANS LE CADRE DU 2ème APPEL A PROJETS RELATIF A LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT - D-2020-049
DECISION MODIFICATIVE N°4 - D-2020-050

D-2020-049 – DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ETAT DANS LE CADRE DU 2ème APPEL A PROJETS RELATIF A LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose :

Avec l'épidémie du Covid-19, la France fait face à la plus grave crise sanitaire depuis un siècle, conduisant à un arrêt quasi-complet de l'économie mondiale. La priorité du gouvernement est désormais d'engager la relance économique.

C'est pourquoi la troisième loi de finances rectificative pour 2020 ouvre un milliard d'euros d'autorisations d'engagement supplémentaires sur la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).

Cette part exceptionnelle de cette enveloppe doit permettre d'accompagner un effort de relance rapide et massif des communes et de leurs groupements, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

La commune de Messas dispose d'une école regroupant 5 classes et accueillant 104 élèves mais ne dispose pas d'infrastructure pour les activités sportives durant le temps scolaire et périscolaire.

La commune souhaite se doter d'un terrain multisports pour qu'il soit utilisé prioritairement par l'école et pendant le temps périscolaire ainsi que le week-end pour les enfants du village.

Le coût global du projet est de 208 456,46 € HT soit 250 147,75 € TTC.

Vu les conditions d'éligibilité à la DSIL

Vu le projet de terrain multisports et des différents jeux

Vu l'intérêt d'enclencher rapidement ce projet pour répondre impérativement à un besoin du monde éducatif et de la population

Il convient, par conséquent, de présenter une demande de subvention dans le cadre du 2^{ème} appel à projets relatif à la Dotation de Soutien à l'Investissement.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

ADOPTER le projet « construction d'une structure multisports avec des jeux » pour un montant total de 208 456,46 € HT soit 250 147,75 € TTC.

ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

	Montant H.T.	%	Montant T.T.C
DEPENSES :			
Travaux	208 456.46 €	100 %	250 147.75 €
	<hr/>		<hr/>
Total dépenses :	208 456.46 €		250 147.75 €
RESSOURCES :			
Dotation de Soutien (DSIL) :	166 765€	80%	166 765€
Autofinancement :	41 691.46 €	20%	83 382.75 €
Total des ressources :	<hr/> 208 456.46 €		<hr/> 250 147.75 €

DE SOLLICITER une subvention de **166 765 €** au titre de la DSIL, soit 80% du projet HT

CHARGE le Maire de toutes les formalités.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

D-2020-050 – DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire expose :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le déséquilibre du chapitre 42 ;

Vu le déséquilibre du chapitre 77 ;

Il convient, par conséquent, de rééquilibrer certains chapitres de la section fonctionnement :

REEQUILIBRER LE CHAPITRE 042 – OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<p>Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »</p> <p>Ligne 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » :</p> <p style="text-align: center;">+ 235,36 €</p>	<p>Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »</p> <p>Ligne 6475 « Médecine du travail »</p> <p style="text-align: center;">- 235,36 €</p>
REEQUILIBRER LE CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	<p>Chapitre 77 « Produits exceptionnels »</p> <p>Ligne 773 « Mandats annulés »</p> <p style="text-align: center;">+ 15 000 €</p>	<p>Chapitre 70 « Produits de services, du domaine et ventes diverses »</p> <p>Ligne 7067 « Redevances et droits des services périscolaires »</p> <p style="text-align: center;">- 10 000 €</p> <p>Ligne 7066 « Redevances et droits des services à caractère social »</p> <p style="text-align: center;">- 4 000 €</p> <p>Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »</p> <p>Ligne 752 « Revenus des immeubles »</p> <p style="text-align: center;">- 1000 €</p>

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°4.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer les modifications budget primitif 2020 dans le cadre de cette décision modificative n°4.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses : Aucune question diverse évoquée lors de ce conseil.

Séance levée à 9h30.

En mairie, le 06/11/2020
Le Maire
Grégory GONET